

Règlementation du grand jeu concours

Article 1 : Organisation du jeu

La société des Caboteurs, située au Port Viguerie à Toulouse propose un grand jeu concours entre plusieurs acteurs toulousains (Racines, Granhota, Les Petits Crus, la Grande Roue de Toulouse, le Grand Hôtel d'Orléans, le Tuktuk de Toulouse, l'Office de Tourisme, les Illustres, les Bateaux Toulousains, Horizon, Objectif Toulouse et Les Caboteurs). Ce jeu aura lieu sur les comptes Instagram de tous les partenaires. Il commencera le 22 juin et se terminera le 30 juin. Il est précisé que le jeu est présenté, développé et géré par les Caboteurs

Article 2 : Conditions de participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique titulaire d'un compte Instagram ou Facebook étant majeur. En effet, le participant doit avoir plus de 18 ans. Ce jeu-concours est ouvert à raison d'une participation par personne. Nulle participation additionnelle ne sera possible. Ne sont pas exclus de toute participation à ce jeu concours et du bénéfice de toute dotation l'ensemble du personnel des prestataires réalisant le jeu concours.

Tout participant au jeu-concours est réputé avoir lu, compris, et accepté, sans réserve le Règlement, dès lors qu'il accède et réalise le jeu-concours. Le non-respect du règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications. La qualité de gagnant est subordonnée à la validité de la participation du joueur conformément aux conditions de participation décrites ci-dessous

Article 3 : Modalités de participation

Le jeu consiste à faire gagner un beau weekend au coeur de Toulouse pour 2 personnes. Il sera demandé de suivre le compte Instagram de chaque prestataire, de liker la publication et de taguer en commentaire la personne avec qui vous souhaitez y aller. Il faudra aussi reposter la publication en story et nous identifier. (Pensez à vous mettre en public pour que l'on aperçoit la story)

La semaine pour y participer est du 22 juin au 30 juin

Valeur estimée de ce lot : 510€

Article 4 : Désignation du gagnant

La prise en compte des participants se clôture le 30 juin. Toute participation faite au-delà du 30 ne sera pas prise en compte. Arrivera ensuite la délibération par tirage au sort et déterminera donc la fin du jeu. Le tirage au sort se déroulera le 2 juillet.

Le gagnant tiré au sort se verra remettre le lot désigné ci-dessus. Le gagnant sera averti par mail des modalités et la planification d'une date qui lui convient.

Après vérification de l'identité et des informations personnelles communiquées aux Caboteurs par le participant, le gagnant verra son lot accepté.

Il est toutefois rappelé que dans l'hypothèse où les informations communiquées par un participant seraient erronées et/ou incomplètes, sa participation sera considérée comme nulle, Les Caboteurs se réservant donc la possibilité de procéder à un nouveau tirage au sort afin d'attribuer le lot à un autre gagnant.